



Bilan médical obligatoire ?

Par sylvie70

bonjour,

j'aimerais savoir si suite à une réorganisation mon employeur a le droit de m'obliger à faire un bilan médical (payer par la sécurité sociale) en prétextant que pour rester en nuit il est obligatoire (je travail en nuit depuis 20 ans). Auriez vous des textes de lois à me communiquer au cas ou ce ne serait pas légal s'il vous plait ?

Je vous remercie par avance pour votre réponse

Par kang74

Bonjour

Effectivement les travailleurs de nuit ont un suivi médical renforcé .

Par de là, c'est le medecin du travail qui peut prescrire certains examens médicaux spécialisés et imposer à l'employeur qu'ils soient réalisés .

Vous pouvez contacter le medecin du travail directement pour en savoir plus et prendre rendez vous , sans que votre employeur soit au courant .